

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Année Scolaire 2020/2021

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT AU SERVICE GESTION

Bureau 13 : Service des Bourses & Frais scolaires (Bâtiment Administratif)

N°INE :

Nom – Prénom de l'élève :

Classe : Date de naissance :

Nom – Prénom du Responsable légal et financier :

☐ Madame ☐ Monsieur.....

Adresse du Responsable légal et financier

.....

.....

.....

Téléphone : Adresse Mail (**valide et OBLIGATOIRE**) :

☐ L'élève dépend du Département, CREPS, GIED, qui prend en charge les frais d'internat (**Joindre obligatoirement le justificatif**)

PAIEMENT DES FRAIS

- Pour les internes inscrits dans une formation au **Lycée Julien de Rontaunay**, au **Lycée Lislet Geoffroy** ou au **Lycée Amiral Lacaze** :
- Se rapprocher des services d'intendance de votre lycée.
 - A titre indicatif : le paiement se fera auprès du service de gestion du Lycée Rontaunay, du Lycée Lislet Geoffroy ou du Lycée Amiral Lacaze

**ATTENTION : AUCUNE DEMANDE D'INSCRIPTION NE SERA PRISE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET OU D'ABSENCE DES RESPONSABLES LÉGAUX OU CORRESPONDANTS.
LA PLACE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ATTRIBUÉE À QUELQU'UN D'AUTRE.**

PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT POUR LE LYCEE LECONTE DE LISLE

	1er TRIM 2020- 2021		2ème TRIM 2020 - 2021	3ème TRIM 2020 - 2021
	AOÛT - DECEMBRE		JANVIER - MARS	AVRIL - JUILLET
	Du 19/08/20 au 19/12/20		Du 25/01/21 au 31/03/21	Du 01/04/21 au 06/07/21
	Total	Acompte	Total	Total
INTERNAT : PREBAC ET BTS	629,63 €	250 €	302,86 €	462,26 €
INTERNAT : CPGE	788,64 €	315 €	424,00 €	576,64 €

INTERNES DU PRE – BAC (Seconde, Première, Terminale) et BTS :

- Pour le Trimestre 1 : **règlent un acompte de 250 € et le solde dès réception de la facture (soit avant le 15 décembre).**
- Pour les Trimestres 2 et 3 : paiement à réception de la facture.

INTERNES DU POST – BAC : CPGE

- Pour le Trimestre 1 : **règlent un acompte de 315 € et le solde dès réception de la facture (soit avant le 15 décembre).**
- Pour les Trimestres 2 et 3 : paiement à réception de la facture.

Pour information :

- Le chèque est à libeller au nom de l'Agent Comptable du lycée Leconte de Lisle. Inscrire (au crayon à papier) au dos du chèque les noms, prénoms et classe de l'élève, ainsi que le trimestre concerné (1T20-21 / 2T20-21 / 3T20-21).

- Les virements se font sur le Compte de l'établissement. Précisez dans le motif du virement les noms, prénoms et le trimestre concerné (1T20-21 / 2T20-21 / 3T20-21).

- Une demande d'échelonnement de paiement est possible et fera l'objet d'un échéancier arrêté avec le Service Gestion.

IMPORTANT

Tout trimestre commencé est dû en entier même si l'élève a fréquenté irrégulièrement le service.
Attention : Aucun changement de régime, aucune radiation ne pourra se faire sans transmission d'un courrier **écrit du responsable légal et financier** de l'élève adressé au chef d'établissement, parvenu au service de gestion jusqu'au 10 septembre 2020 pour le premier trimestre, le 10 février 2021 pour le deuxième trimestre et 10 avril 2021 pour le troisième trimestre.
Une carte magnétique sera attribuée à chaque élève, en cas de perte le renouvellement de la carte est facturé à 12,00€.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Notification de bourse de **droits ouverts** (pour le Pré – Bac)
- RIB original du responsable légal financier

Cadre réservé au Service Gestion

Acompte ☐ Oui ☐ Non

Montant :€

Règlement ☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement

Boursier ☐ Oui ☐ Non

N° Carte :

En signant ce document, vous attestez inscrire votre enfant à l'internat au Lycée Leconte de Lisle pour 2020 – 2021 et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et des tarifs.

Date :

Nom et signature du Responsable légal et financier,
(Précédé de la mention : vu et pris connaissance)